



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

35053

### Vos références

#### Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 16 96 537 215 352  
Déclarant 2 (C) : 14 71 441 084 232

#### Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

2 LA CHENELIERE  
35220 CHATEAUBOURG

Numéro FIP : 350 53 08 6513308789 3

Référence de l'avis : 20 35 A560762 23

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 24/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

M MORLIER FABRICE JOEL PIERRE  
OU MME MORLIER MELISANDE A.  
2 LA CHENELIERE  
35220 CHATEAUBOURG

### Somme qu'il vous reste à payer

**0 €**

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.**

### Vos contacts

#### Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

#### Par téléphone

au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

#### Sur place

auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

SIP VITRE  
SAID 1ER SECTEUR  
7 PLACE DU CHAMP DE FOIRE  
BP 90611 35506 VITRE CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :  
Nombre de parts :**

**58 058  
5,00**

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

**Avis d'impôt établi en 2020**

N° fiscal : 16 96 537 215 352

**Impôt sur les revenus de 2019**

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : MORLIER

Déclarant 2 - Nom de naissance : VICHY

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
3		2		5,00
<b>Détail des revenus</b>		Déclar. 1	Enfant(1)	Total
Salaires.....			0	
Salaires, pensions, rentes nets.....			0	0
BIC professionnels déclarés.....	58058			
BIC pro. hors quotient imposables <sup>5</sup> .....	58058			
BIC pro. imposables du foyer, hors quotient.....				58058
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>58058</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>58058</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				
Décote.....				- 1083
<b>REDUCTIONS D'IMPOT<sup>15</sup></b>		<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2			0
Montant de la réduction d'impôt.....				-
<b>Total des réductions d'impôt<sup>20</sup>.....</b>				<b>0</b>
Montant net de votre imposition.....				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2019 dû <sup>53</sup> :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				<b>58058</b>
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la				
<b>LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE</b>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

**Avis d'impôt établi en 2020**

N° fiscal : 16 96 537 215 352

**Impôt sur les revenus de 2019**

Feuillet n° : 2 / 2

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

	<b>Déclar. 1</b>	<b>Déclar. 2</b>
Plafond total de 2018.....	15562	15562
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	3862	3862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923	+ 3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 3973
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 5806	+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 17564	= 15810

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020**

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401